



Pôle Ressources National Sport et Handicaps

LE RESEAU SPORT ET HANDICAPS

Quel réseau ?	P 1
Quelles instances ?	P 1
Exemples des rôles de chaque instance	P 2

Sommaire :

Les sportifs en situation de handicaps bénéficient de soutiens et d'accompagnements multiples : prenez connaissance de ce réseau.

Sport et handicaps : un large réseau

La personne handicapée en France fait aujourd'hui l'objet de textes législatifs nouveaux, de dispositifs d'aides multiples et d'instances de soutien (associations, établissements, administrations, fondations...) qui tentent à faciliter et à parfaire sa vie. Le réseau qui entoure le sport pour les personnes en situation de handicaps est composé de plusieurs types d'instances. Il existe des instances pleinement sportives qui développent, planifient et proposent des activités et compétitions, des instances administratives qui soutiennent et facilitent ces pratiques, des instances éducatives (parfois spécialisées) qui proposent une éducation sportive adaptée et des instances privées qui favorisent et encouragent, souvent financièrement, les programmes d'activités. Toutes savent, selon leurs missions, intervenir sur des champs multiples pouvant améliorer partiellement l'autonomie et le choix des sportifs handicapés : l'accessibilité du cadre bâti, l'apprentissage sportif, le financement, le développement, la promotion, le transport...



Tennis de table Handisport aux Jeux Paralympiques d'Athènes 2004 : crédit photo PRNSH

Quelles instances principales ?

Il existe trois fédérations sportives « spécifiques » en France (la FF Handisport, la FF Sport Adapté et la FS Sourds de France). Elles proposent toutes des offres sportives adaptées à leurs membres (voir les sites Internet d'intérêt au verso). De plus en plus de fédérations sportives de disciplines ouvrent leurs pratiques aux sportifs en situation de handicaps. Ces fédérations sportives (avec ses instances internationales et le mouvement paralympique) constituent, de part leurs expertises et missions, le cœur du réseau sport et handicaps.



Basket activités motrices à la F.F.S.A. : crédit photo F.F.S.A.

Les services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative constituent, avec l'administration centrale et le pôle ressources national sport et handicaps, un ensemble de référents missionnés pour conseiller et accompagner la mise en place de projets sport et handicaps (formation, financement, accompagnement, mise à disposition de personnel...). Ce réseau possède depuis peu son prolongement « inter-gouvernemental » européen. Dans l'ensemble de la France, les collectivités territoriales oeuvrent également pour faciliter et promouvoir des pratiques (installations de plus en plus accessibles, conférences débat sur le sport et handicaps, financements...). Le Ministère de l'Education Nationale possède un dispositif « handiscol » qui facilite la scolarisation des jeunes handicapés. L'UNSS complète ce dispositif sur un plan associatif avec les programmes de sport intégré. Les établissements, centres et associations du milieu médico-social et de la santé savent s'appuyer sur ce réseau d'experts pour compléter la prise en charge quotidienne des personnes handicapées.



Trois fédérations sportives « spécifiques » mettent en place des activités sportives pour personnes handicapées. 50 000 sportifs pratiquent au sein de ces fédérations. Ces fédérations possèdent toutes une reconnaissance du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. La FFH et la FFSA ont reçu la délégation de service public.



Le programme « [handiscol](#) » est développé par le Ministère de l'Éducation Nationale depuis 1999. Ce dispositif apporte des aides et conseils aux enseignants et aux jeunes en situation de handicap dans les établissements scolaires. Les enseignants d'EPS peuvent faire appel à ce réseau d'information et d'expertise.



L'UNSS et les fédérations « spécifiques » considèrent que le sport joue un rôle important dans l'intégration sociale des personnes handicapées. Elles projettent la mise en commun d'un programme dit de "sport intégré" dans lequel des licenciés de l'UNSS et des fédérations « spécifiques » participent à des activités sportives dans le cadre d'entraînements ou de compétitions.



Développer une politique sportive favorisant l'intégration des personnes handicapées et s'assurer de la reconnaissance du sportif handicapé font partie des objectifs du ministère. JF La-mour a affirmé que le développement du sport est *"un service public qui doit notamment garantir l'égal accès aux pratiques, sans discriminations sociale, physique ou de sexe et que la prise en compte du handicap est essentielle, car la pratique sportive est une source d'épanouissement pour tous et un creuset de solidarités irremplaçables"*.



Le pôle ressources national sport et handicaps a pour vocation de développer, de faire connaître, de valoriser les pratiques sportives pour les personnes handicapées. Il est un lieu d'étude, de conseil et d'expertise au service des acteurs et référents du mouvement sportif en France mais aussi de tout organisme souhaitant mettre en place des actions de formation, de sensibilisation, d'intégration ou de développement dans le domaine de la pratique sportive pour personnes handicapées.



Le kayak a toujours été pratiqué dans le milieu fédéral par des personnes atteintes d'handicaps physiques, mentaux ou sensoriels. Des actions régulières sont menées par les clubs et les comités dans les domaines suivants : l'accessibilité du matériel et des sites de pratique, la formation et l'information des cadres, l'accessibilité aux actions des clubs et aux manifestations sportives.



Intégration, insertion, lutte contre l'exclusion, prévention de la violence, développement des bonnes pratiques, promotion des valeurs citoyennes, renforcement de l'égalité hommes - femmes, reconversion des athlètes de haut niveau, soutien aux handicapés, aide à la pratique sportive dans les zones défavorisées... le champ auquel s'intéresse la Fondation du Sport est très ouvert, tant en termes d'actions que de disciplines sportives. Ses activités convergent autour d'un objectif commun : promouvoir des projets de proximité utilisant le sport comme vecteur d'éducation ou de lien social.

Sites Internet et contacts

<http://www.handisport.org>

<http://www.ffsa.asso.fr>

<http://www.f-s-s-f.org>

<http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

<http://www.unss.org/>

<http://www.avironfrance.asso.fr/Pratiquer/HandiAviron/HandiAviron.htm>

Contacts :

<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr>

<http://www.fondationdusport.org/>